

Québec. Cette proposition donnerait au Sénat des pouvoirs que celui-ci qualifie "d'effectifs", encore que la nature de ces pouvoirs n'est pas claire.

Il s'agit là d'une question particulièrement importante. En effet, si l'on donne de nouveaux pouvoirs au Sénat, il faudra bien que ce soit au détriment d'une autre institution. Aujourd'hui par exemple, la Chambre des communes a le pouvoir de passer outre aux décisions du Sénat. Les gens qui sont en faveur de la proposition des "trois E" veulent-ils enlever ce pouvoir à la Chambre des communes? Si oui, qui résoudra un différend entre le Sénat et la Chambre des communes si ces deux organes ont les mêmes pouvoirs?

Si la Chambre ne pouvait passer outre aux décisions du nouveau Sénat, celui-ci pourrait-il annuler les décisions de la Chambre? Si oui, cela ne signifierait-il pas que les sénateurs des six provinces les plus petites auraient un veto permanent sur les intérêts de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Québec ou de l'Ontario? Un paiement spécial d'un milliard de dollars aux agriculteurs serait-il accepté par un tel Sénat? Et ce Sénat, où la répartition du pouvoir ne serait pas fondée sur des facteurs démographiques, serait-il enclin à bloquer une tentative visant à réformer une agence d'examen des investissements étrangers ou à éliminer un programme énergétique national? S'il en avait le pouvoir, ce Sénat empêcherait-il Michael Wilson de réduire le déficit?

Il y a une autre possibilité, c'est-à-dire que le pouvoir de ce nouveau Sénat "effectif" ne serait pas "enlevé" à la Chambre des communes, mais viendrait plutôt des gouvernements provinciaux. C'est ce qui se passe aux États-Unis. Le Sénat américain a davantage de pouvoirs parce que les États en ont moins. Le régime américain transfère les pouvoirs régionaux au Sénat, car la Constitution américaine donne beaucoup plus de pouvoirs juridictionnels au gouvernement central. Si nous devons modeler notre Sénat sur celui des États-Unis, devrions-nous également imiter les Américains en ce qui concerne la répartition des pouvoirs? Les tenants de la proposition "des trois E" envisagent-ils d'enlever des pouvoirs à Don Getty et aux autres premiers ministres provinciaux? Prenons un exemple qui intéresse particulièrement l'Alberta - la juridiction sur les ressources naturelles. Aux États-Unis, toutes les ressources, excepté les pêches, sont de compétence fédérale - c'est-à-dire exactement le contraire de ce qui se passe au Canada. Les champions d'un nouveau Sénat fondé sur la proposition "des trois E" veulent-ils enlever aux provinces leur compétence en matière de ressources naturelles? Cela m'étonnerait beaucoup.